

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 18 juin 2025

Délibération n° 04_2025_069

Canal de Berry : subvention à la Compagnie Les Herbes Folles

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

Vu le projet de territoire validé le 28 septembre 2022 ;

Vu la proposition de la « Compagnie Les Herbes Folles » de faire une animation le long du Canal de Berry lors de sa tournée musicale à vélo le 26 juillet 2025 ;

Considérant l'action « Faire connaître le Canal de Berry » dans le projet de territoire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention de 250 € au bénéfice de « La Compagnie les Herbes Folles » pour l'animation musicale qui aura lieu le 26 juillet 2025 le long du Canal de Berry

 Le Président
Daniel BÔNE

 Le secrétaire de séance
Pascal COLLIN